



Commission de l'immigration et du statut  
de réfugié du Canada

# Rapport annuel concernant la Loi sur l'accès à l'information 2022 à 2023

Also available in English under the title: *2022 to 2023 Annual report on the Access to Information Act*

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada  
Place Minto, Édifice Canada  
344, rue Slater, 12<sup>e</sup> étage  
Ottawa, Ontario  
Canada  
K1A 0K1  
[lrb-cisr.gc.ca](http://lrb-cisr.gc.ca)

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2024.

Cette publication est également disponible en format HTML sur le site Web de la CISR :  
[Rapport annuel concernant la Loi sur l'accès à l'information 2022 à 2023](#)

No de cat. : MQ1-2/1F-PDF (fichier PDF, français)

ISSN : 2369-3630

## Table des matières

Introduction et objet de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .....	6
La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada .....	6
La Direction des communications et de l'accès à l'information .....	7
Ordonnance de délégation de pouvoir .....	8
Rapport statistique sur la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> – Interprétation.....	8
Section 1 : Demandes en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .....	8
1.1 Nombre de demandes.....	8
1.2 Source des demandes .....	9
1.3 Mode des demandes.....	10
Section 2 : Demandes informelles .....	11
2.1 Nombre de demandes informelles.....	11
2.2 Mode des demandes informelles .....	12
2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles.....	12
2.4 Pages communiquées informellement .....	12
2.5 Pages recommuniquées informellement .....	12
Section 3 : Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à une demande....	12
Section 4 : Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport.....	12
4.1 Disposition et délai de traitement .....	12
4.2 Exceptions .....	14
4.3 Exclusions.....	15
4.4 Format des documents communiqués .....	15
4.5 Complexité.....	15
4.6 Demandes fermées.....	16
4.7 Présomptions de refus .....	16
4.8 Demandes de traduction .....	17
Section 5 : Prorogations .....	17
5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes .....	17
5.2 Durée des prorogations.....	17
Section 6 : Frais .....	17
Section 7 : Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations .....	18
7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations .....	18
7.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada .....	18

7.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada.....	18
Section 8 : Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet.....	18
8.1 Demandes auprès des services juridiques .....	18
8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé (BCP).....	18
Section 9 : Enquêtes et comptes rendus de conclusion.....	19
9.1 Enquêtes.....	19
9.2 Enquêtes et rapports des conclusions.....	19
Section 10 : Recours judiciaire .....	19
10.1 Recours judiciaires sur les plaintes .....	19
10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b).....	19
Section 11 : Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information.....	19
11.1 Coûts .....	19
11.2 Ressources humaines.....	20
Divulgateion proactive .....	20
Formation et sensibilisation .....	22
Activités de surveillance.....	22
Activités de sensibilisation et de formation.....	22
Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives .....	22
Avis de mise en œuvre de la protection des renseignements personnels .....	22
Salles de consultation.....	23
Impact de la pandémie (COVID-19).....	23
Annexe A - Ordonnances de délégation de pouvoir ( <i>Loi sur l'accès à l'information</i> ).....	24
Annexe.....	24
Annexe B - Rapport statistique sur la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .....	25
Section 1 : Demandes en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .....	25
Section 2 : Demandes informelles .....	26
Section 3 : Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande.....	29
Section 4 : Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports .....	29
Section 5: Prorogations .....	39
5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes .....	39
5.2 Durée des prorogations.....	40
Section 6 : Frais .....	40
Section 7 : Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations.....	41
Section 8 : Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet.....	44

---

Section 9 : Enquêtes et compte rendus de conclusion.....	45
Section 10 : Recours judiciaire .....	46
Section 11 : Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information .....	47
Annexe C - Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels .....	48
Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> .....	48
Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels .....	48
Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information .....	49
Section 4: Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.....	51
Section 5: Numéro d'assurance social (NAS) .....	52
Section 6: Accès universel sous la Loi sur la protection des renseignements personnels.....	52

## Introduction et objet de la *Loi sur l'accès à l'information*

La *Loi sur l'accès à l'information* (la Loi) a pour objet de fournir un droit d'accès à l'information figurant dans les documents relevant d'une institution fédérale aux citoyens canadiens, aux résidents permanents et à toute personne physique ou morale présente au Canada, sous réserve d'exceptions limitées et précises.

L'article 94 de la Loi exige que le responsable de chaque institution fédérale dépose, à la fin de chaque exercice, un rapport d'application de la Loi en ce qui concerne son institution.

Le présent rapport annuel présente un résumé de la gestion et de l'application de la Loi à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada)) au cours de la période de référence 2022-2023. Il s'adresse au grand public, aux parlementaires et au personnel de la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada).

## La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

La CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) est le plus grand tribunal administratif indépendant au Canada. Sa mission consiste à régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié.

La CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) est composée de quatre sections :

- La Section de la protection des réfugiés (SPR), qui statue :
  - sur les demandes d'asile présentées au Canada
  - sur les demandes d'annulation de la qualité de réfugié
  - sur les demandes de perte de l'asile
- La Section de l'immigration (SI), qui :
  - effectue des enquêtes sur des étrangers ou des résidents permanents qui demandent à entrer au Canada ou qui s'y trouvent déjà et seraient interdits de territoire
  - contrôle les motifs de détention d'étrangers ou de résidents permanents détenus pour des raisons d'immigration
- La Section d'appel de l'immigration (SAI), qui instruit :
  - les appels interjetés contre le refus, par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), de demandes de parrainage au titre de la catégorie du regroupement familial
  - les appels interjetés contre certaines mesures de renvoi prises à l'égard de résidents permanents, de réfugiés au sens de la Convention, d'autres personnes protégées et de titulaires d'un visa de résident permanent
  - les appels interjetés par des résidents permanents au sujet desquels un agent d'IRCC, hors du Canada, a conclu qu'ils avaient manqué à l'obligation de résidence
  - les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique contre des décisions rendues par la SI au terme d'une enquête
- La Section d'appel des réfugiés (SAR), qui instruit :

- les appels interjetés contre une décision de la SPR d'accueillir ou de rejeter une demande d'asile
- les appels interjetés contre une décision de la SPR de rejeter une demande présentée par le ministre visant la perte de l'asile
- les appels interjetés contre une décision de la SPR de rejeter une demande présentée par le ministre visant l'annulation d'une décision ayant accueilli une demande d'asile

Le président de la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

## La Direction des communications et de l'accès à l'information

La Direction des communications et de l'accès à l'information veille à ce que la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) respecte les obligations prévues par la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* de la manière suivante :

- traiter les demandes d'accès à l'information et les demandes de renseignements personnels faites à la CISR
- répondre aux demandes de consultation présentées par d'autres institutions fédérales
- donner des conseils et une orientation au personnel de la CISR en ce qui concerne l'interprétation des deux Lois de même que des politiques et des lignes directrices connexes du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT)
- au nom de la CISR, assurer la liaison avec le SCT, le Commissariat à la vie privée et le Commissariat à la protection des renseignements personnels et d'autres ministères et organismes gouvernementaux relativement à un large éventail de questions qui touchent l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP), allant de l'interprétation de la loi aux détails des processus et des procédures
- fournir des observations sur l'élaboration des politiques et des procédures de la CISR pour s'assurer qu'elles se conforment aux dispositions des deux Lois
- assurer la coordination de la préparation du chapitre Info Source de la CISR
- préparer les rapports annuels à l'intention du Parlement sur l'application de chaque Loi
- participer aux tribunes sur l'AIPRP, par exemple aux réunions et aux groupes de travail de la collectivité de l'AIPRP du SCT

L'équipe responsable de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP (accès à l'information et la protection des renseignements personnels)), qui est au sein de la Direction des communications et de l'accès à l'information, fait partie de la Direction générale des orientations stratégiques et des affaires ministérielles. Elle est constituée des positions suivantes : un gestionnaire/coordonnateur, un superviseur, six agents de l'AIPRP (accès à l'information et la protection des renseignements personnels) et deux commis.

Bien que l'article 96 de la *Loi sur l'accès à l'information* permette aux institutions relevant du même ministre de conclure entre elles des ententes afin de partager les ressources et la capacité de l'AIPRP (accès à l'information et la protection des renseignements personnels), la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) n'a conclu aucune entente de service pour la période de référence.

## Ordonnance de délégation de pouvoir

En vertu de l'article 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information*, le responsable d'une institution gouvernementale peut, par arrêté, déléguer certaines de ses attributions à des cadres ou employés de l'institution.

L'autorité nécessaire pour exercer les attributions du président (administrateur général) de la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) en matière d'application de la Loi a été déléguée au directeur exécutif, au directeur général de la Direction générale des orientations stratégiques et des affaires ministérielles, au directeur de la Direction des communications et de l'accès à l'information ainsi qu'au gestionnaire/coordonnateur de l'AIPRP (accès à l'information et la protection des renseignements personnels).

Une copie de l'ordonnance de délégation de pouvoir se trouve à l' [Annexe A](#).

## Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information* – Interprétation

Voici un aperçu des renseignements statistiques figurant à l'[Annexe B](#) du présent rapport.

### Section 1 : Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

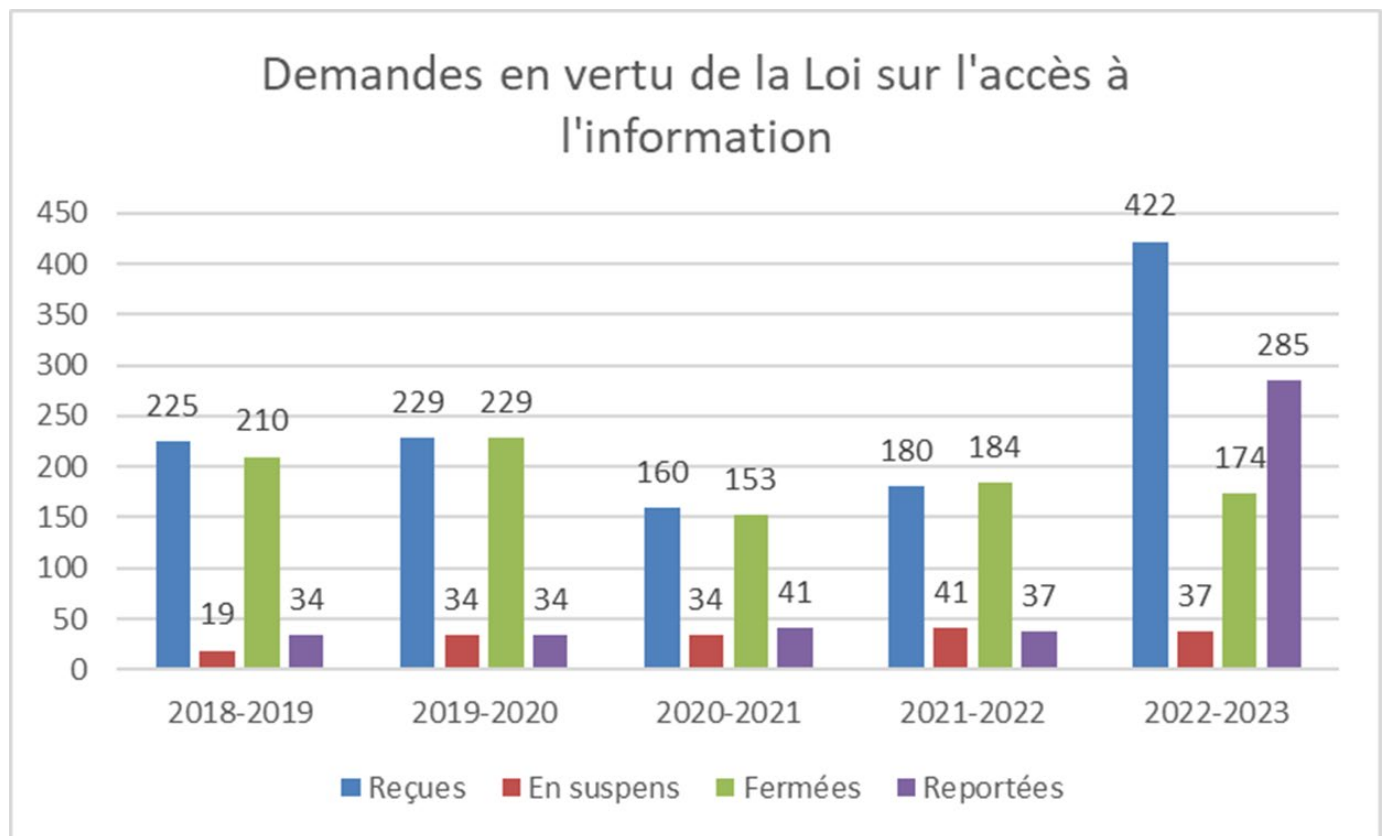
#### 1.1 Nombre de demandes

En 2022-2023, la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) a reçu 422 demandes officielles d'accès à l'information, ce qui représente une augmentation de 234 % du volume de demandes par rapport à l'exercice 2021-2022, au cours duquel 180 demandes officielles avaient été présentées.

De plus, 37 demandes étaient en suspens à la fin de la période de référence précédente et un total de 285 demandes reçues en 2022-2023 ont été reportées à l'exercice 2023-2024. En date du 31 mars 2023, ces demandes étaient traitées dans les délais prescrits par la loi.

Les principales données des cinq dernières périodes de référence sont présentées dans le tableau ci-dessous :

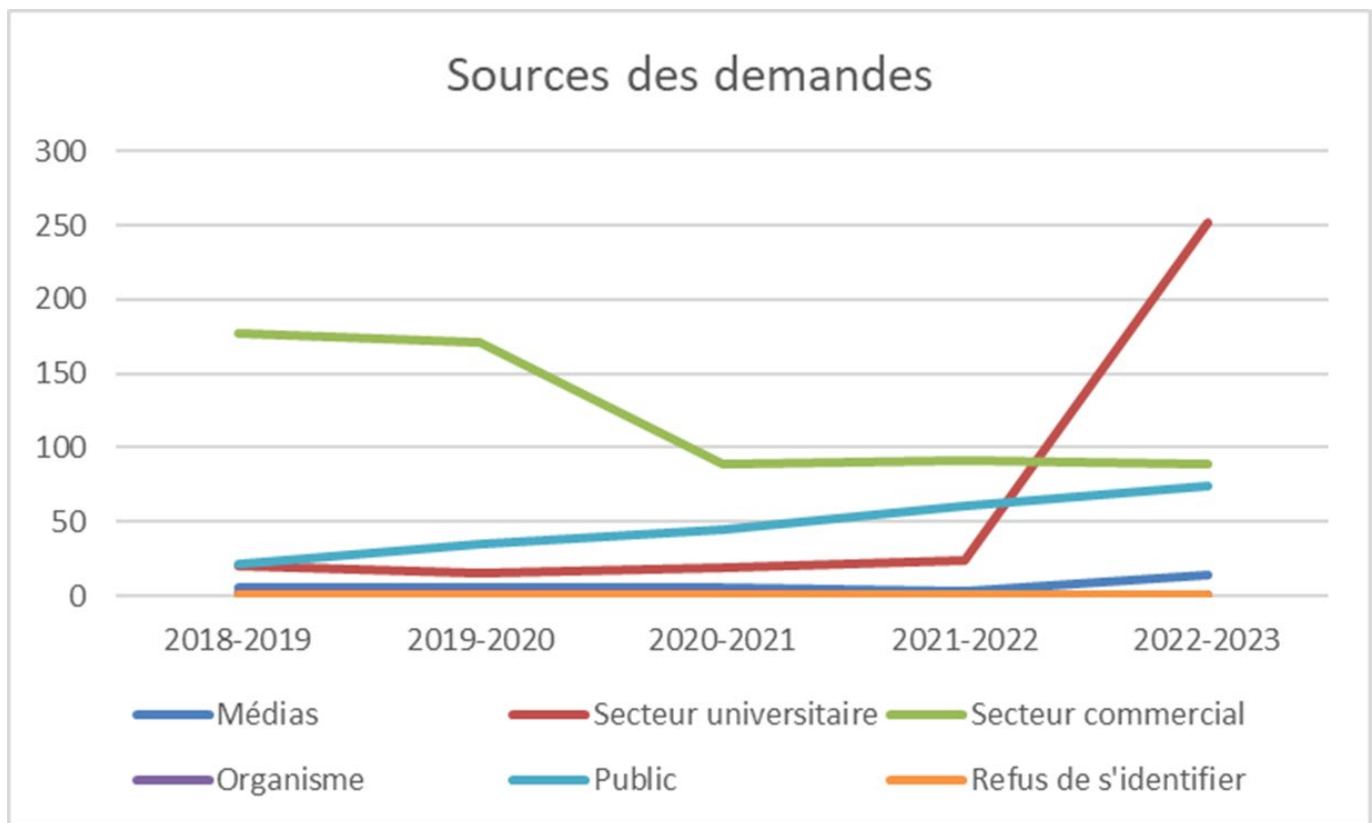




Au cours des cinq dernières années, le nombre de demandes reçues et traitées par la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) a fluctué d'une année à l'autre. En moyenne, 243 demandes ont été reçues et 190 demandes ont été traitées annuellement.

## 1.2 Source des demandes

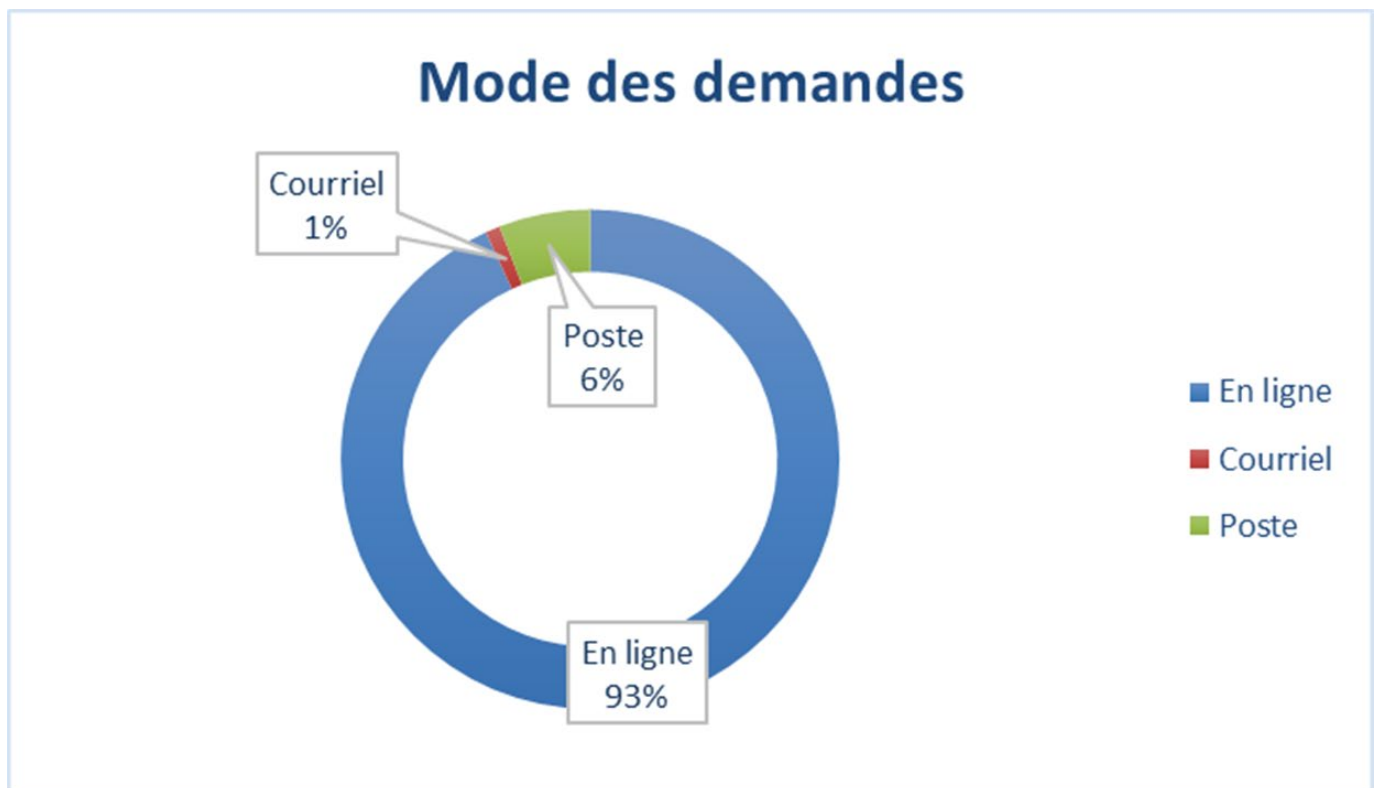
Les deux dernières périodes de référence ont démontré un changement substantiel dans les sources des demandes faites à la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada). Depuis 2021-2022, une augmentation significative des demandes du milieu académique en a fait la principale source de demandes. Le secteur des entreprises qui étaient auparavant la principale source de demandes, est toujours la deuxième source la plus fréquente. Le tableau ci-dessous montre les sources des demandes des cinq dernières années.



### 1.3 Mode des demandes

En 2022-2023, 393 demandes officielles (93 %) ont été reçues en ligne, 25 demandes (6 %) ont été reçues par courrier et 4 demandes (1 %) ont été reçues par courriel.

Aucune demande n'a été reçue en personne ou par téléphone.



## Section 2 : Demandes informelles

### 2.1 Nombre de demandes informelles

La CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) a traité un total de 396 demandes informelles d'accès à l'information au cours de la période de référence. Parmi ces demandes, 338 demandes ont été reçues durant l'exercice de référence et 58 demandes en suspens provenaient de la période de référence précédente (2021-2022). Au total, 377 demandes ont été traitées en 2022-2023 et 19 demandes ont été reportées en 2023-2024.

La majorité des documents examinés en réponse à des demandes d'accès à l'information informelles portait sur des décisions rendues dans des cas d'immigration et de statut de réfugié qui sont mises à la disposition du public par voie électronique au moyen du site Web de l'Institut canadien d'information juridique.

Étant donné que la majorité des audiences de la SPR (Section de la protection des réfugiés) et de la SAR (Section d'appel des réfugiés) sont tenues à huis clos, tel que requis au paragraphe 166 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, les décisions de la SPR (Section de la protection des réfugiés) et de la SAR (Section d'appel des réfugiés) qui seront rendues publiques doivent d'abord être épurées par l'équipe responsable de l'AIPRP (accès à l'information et la protection des renseignements personnels) avant d'être rendues publiques, de façon à assurer la confidentialité des procédures et à protéger les renseignements personnels des demandeurs d'asile.

Les audiences de la SI (Section de l'immigration) et de la SAI (Section d'appel de l'immigration) sont publiques, à moins qu'une ordonnance exige qu'elles soient tenues, en tout ou en partie, à huis clos.

Lorsqu'une telle ordonnance est exigée, la décision est épurée par l'équipe responsable de l'AIPRP (accès à l'information et la protection des renseignements personnels) si elle doit être rendue publique.

## **2.2 Mode des demandes informelles**

La totalité des demandes informelles (338) ont été reçues par courriel.

## **2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles**

Des 396 demandes traitées, 377 demandes ont été réglées au cours de la période de référence. De ces 377 demandes, 107 demandes ont été traitées dans un délai de 15 jours ou moins; 88 dans un délai de 16 à 30 jours; 51 dans un délai de 31 à 60 jours; 30 dans un délai de 61 à 120 jours; 49 dans un délai de 121 à 180 jours; 51 dans un délai de 181 à 365 jours; et 1 dans un délai de plus de 365 jours.

## **2.4 Pages communiquées informellement**

Un total de 90 036 pages ont été communiquées informellement.

## **2.5 Pages recommuniquées informellement**

En 2022-2023, 196 151 pages supplémentaires ont également été communiquées de nouveau.

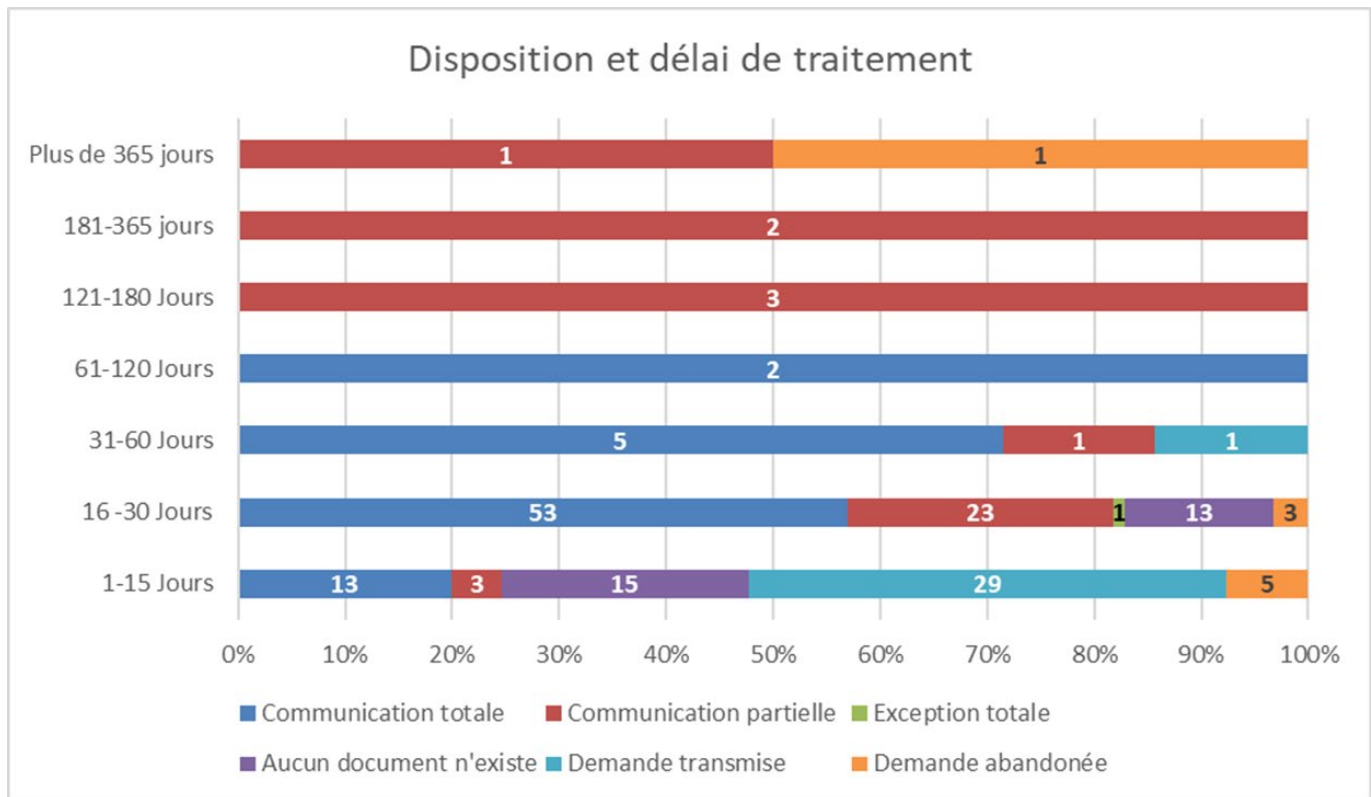
## **Section 3 : Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à une demande**

La CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) n'a pas soumis de demande à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à une demande.

## **Section 4 : Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport**

### **4.1 Disposition et délai de traitement**

Le tableau ci-dessous résume le délai de traitement des 182 demandes traitées en 2022-2023.



Ceci signifie que la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) a répondu à un total de :

- 65 demandes dans un délai de 15 jours ou moins (37,3 %)
- 93 demandes dans un délai de 16 à 30 jours (53,4 %)
- 7 demandes dans un délai de 31 à 60 jours (4 %)
- demandes dans un délai de 61 à 120 jours (1,2 %)
- demandes dans un délai de 121 à 180 jours (1,7 %)
- 2 demandes dans un délai de 181 à 365 jours (1,2 %)
- 2 demandes dans un délai de plus de 365 jours (1,2 %)

De plus, voici la répartition des cas traités :

- 42 % des demandes ont fait l'objet d'une communication totale
- 20 % des demandes ont fait l'objet d'une communication partielle
- % des demandes ne comportaient aucun document pertinent
- % des demandes ont été transférées
- 5 % des demandes ont été abandonnées

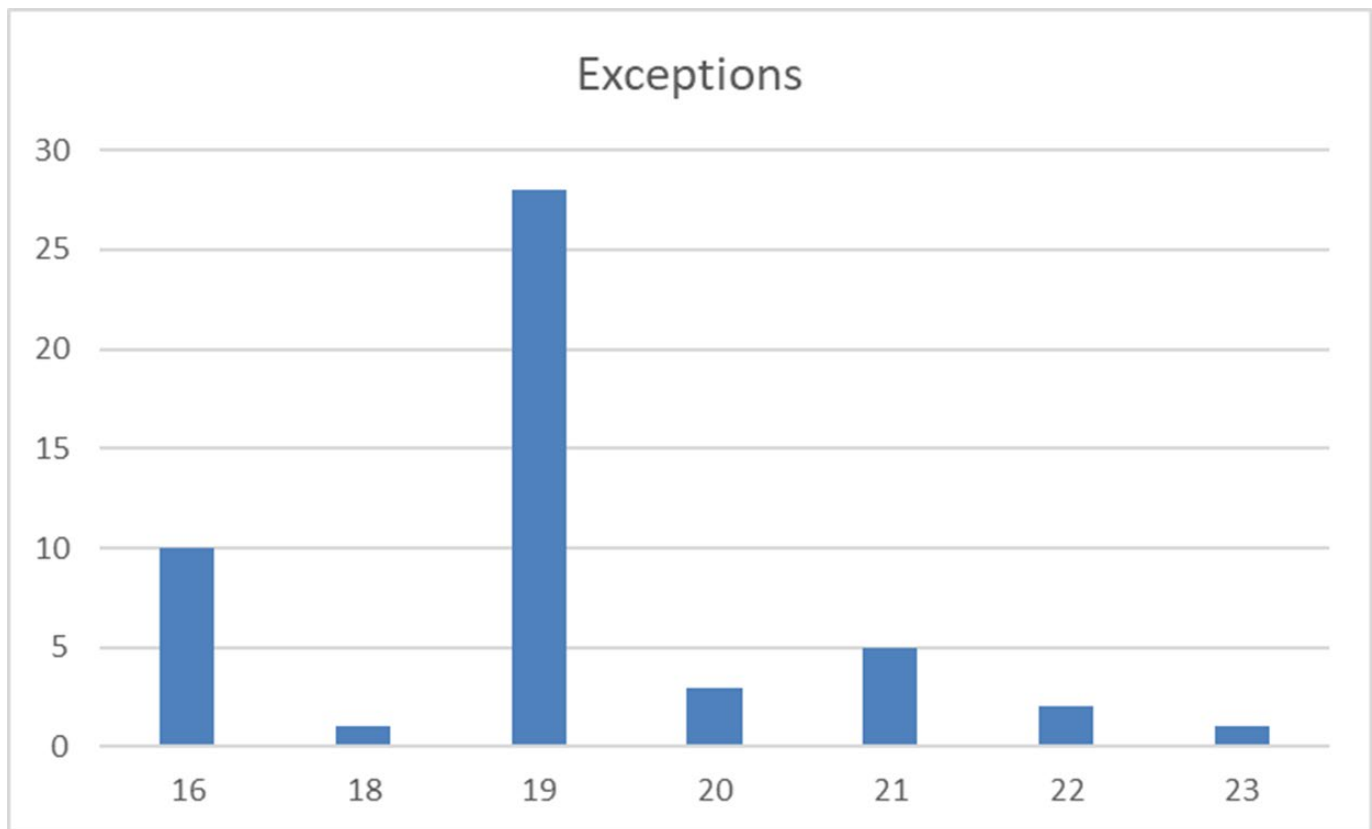
Les cas où l'accès aux documents n'a pas été accordé sont attribuables à des situations indépendantes de la volonté de la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada). Au total, 30 demandes ont été transmises à d'autres institutions gouvernementales. De plus, 28 autres demandes n'ont pu être traitées parce que la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada)

ne possédait aucun document pertinent. Enfin, 9 demandes ont été réputées abandonnées, puisque les demandeurs n'avaient pas acquitté les droits liés à la demande ou n'avaient pas fourni les précisions demandées pour traiter la demande.

## 4.2 Exceptions

La section 4.2 du rapport statistique catégorise les exceptions appliquées conformément à la Loi. En 2022-2023, la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) a principalement eu recours aux exceptions prévues par les dispositions suivantes de la Loi :

- le paragraphe 16 portant sur les enquêtes et méthodes de protection
- le paragraphe 18 portant sur les intérêts économiques
- le paragraphe 19 portant sur les renseignements personnels
- le paragraphe 20 portant sur les renseignements de tiers
- le paragraphe 21 portant sur les activités du gouvernement
- le paragraphe 22 portant sur les examens et vérifications
- le paragraphe 23 portant sur le secret professionnel des avocats



Mentionnons qu'une exception invoquée plusieurs fois dans le cadre d'une même demande n'est inscrite qu'une seule fois dans le rapport statistique ci-joint.

### 4.3 Exclusions

Au cours de la période de référence 2022-2023, aucune exclusion en vertu de l'article 68 ou de l'article 69 de la Loi n'a été appliquée par la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada).

### 4.4 Format des documents communiqués

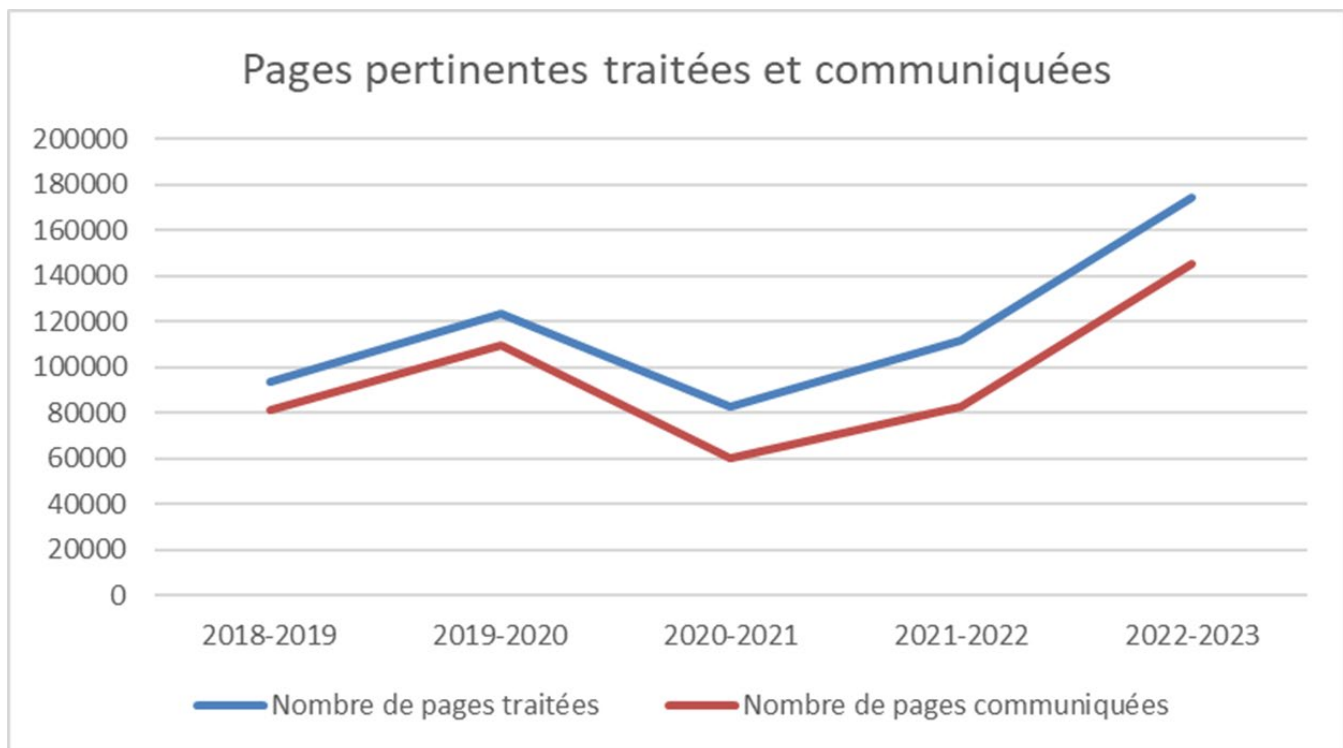
En 2022-2023, et conformément à la période de référence précédente, la plupart des documents ont été communiqués en format électronique (105 demandes). Les autres supports de communication des renseignements ont été les supports audio (11 demandes) et autre (1 demande).

### 4.5 Complexité

#### 4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Un total de 174 497 pages ont été examinées et 145 491 pages ont été communiquées en 2022-2023. En comparaison avec l'exercice précédent, ce sont approximativement 62 358 pages de plus qui ont été traitées et 62 796 pages de plus qui ont été communiquées en 2022-2023.

Le tableau ci-dessous résume le nombre de pages traitées et communiquées au cours des cinq dernières années :



#### 4.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

En 2022-2023, un total de 32 demandes comportaient moins de 100 pages traitées. De plus, 51 demandes comportaient entre 100 et 500 pages traitées ; 13, entre 501 et 1000 pages traitées ; 16, entre 1001 et 5000 pages traitées, et 3 demandes comportaient plus de 5000 pages traitées.

### **4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio**

Dans l'ensemble 11 demandes d'enregistrement audio ont été reçues en 2022-2023, ce qui représente le traitement et la communication d'un total de 3494 minutes.

### **4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes**

En ce qui concerne les minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur de ces 11 demandes, nous pouvons établir ce qui suit :

- dans 1 cas, moins de 60 minutes ont été traitées (total de 28 minutes)
- dans 3 cas, entre 60 et 120 minutes ont été traitées (total de 291 minutes)
- dans 7 cas, plus de 120 minutes ont été traitées (total de 3175 minutes)

### **4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo**

Aucune demande de vidéo n'a été reçue au cours du dernier exercice.

### **4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes**

Aucune demande de vidéo n'a été reçue au cours du dernier exercice.

### **4.5.7 Autres complexités**

Au cours de la période de référence, 26 demandes ont présenté des complexités ; elles ont nécessité soit une consultation (2), des conseils juridiques (10), ou on fait l'objet d'autres complexités (14).

## **4.6 Demandes fermées**

### **4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi**

Au cours de 2022-2023, 169 demandes ont été traitées dans les délais prescrits par la loi, ce qui représente 97,12 %.

## **4.7 Présomptions de refus**

### **4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi**

Au cours de la période de référence 2022-2023, la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) a fermé un total de 5 demandes au-delà des délais prescrits par la Loi. Dans 4 de ces cas, la raison de la fermeture des demandes au-delà des délais prescrits par la Loi était que le respect du délai de traitement initial aurait entravé de manière déraisonnable le fonctionnement de la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada). Dans un cas, une consultation auprès d'une autre institution gouvernementale était nécessaire et a rendu impossible l'observation du délai initial prévu.

### **4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prolongation prise)**

De ces 5 demandes, 1 a été traitée dans un délai de 15 jours ou moins au-delà des délais prévus par la Loi; 1 demande a été traitée dans un délai de 16 à 30 jours au-delà des délais prévus par la Loi; 1, dans un délai de 31 à 60 jours au-delà des délais prévus par la Loi; 1, dans un délai de 61 à 120 jours au-



delà des délais prévus par la Loi et 1 demande a été traitée dans un délai de 121 à 180 jours au-delà des délais prévus par la Loi.

#### 4.8 Demandes de traduction

Il n'y a eu aucune demande de traduction de documents d'une langue officielle à l'autre au cours de la période de référence.

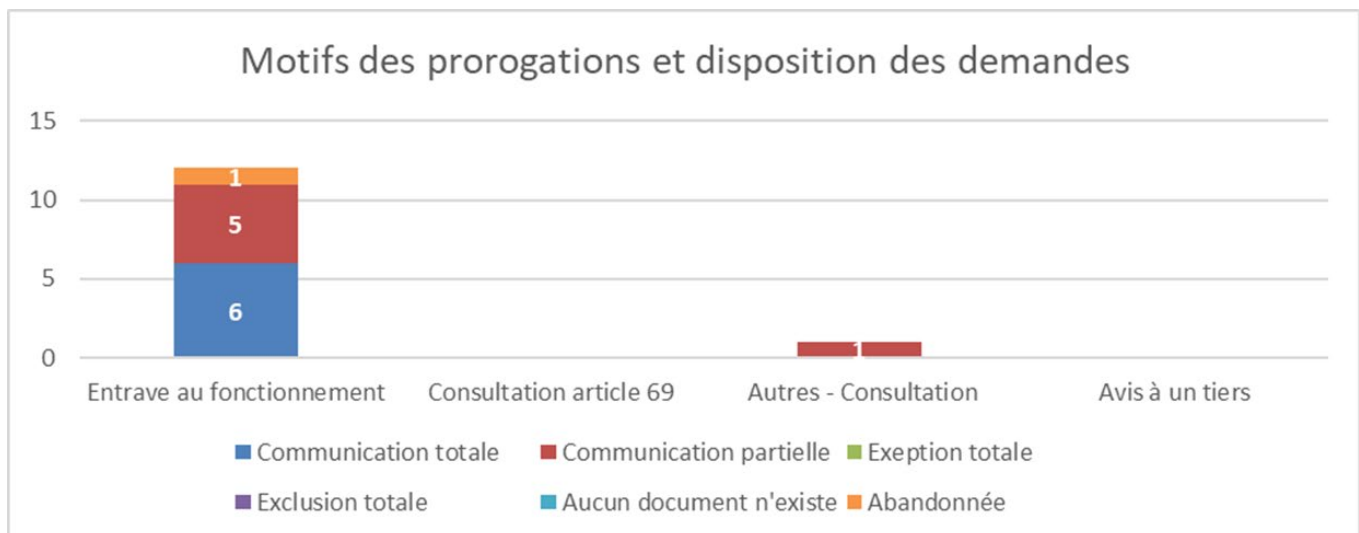
### Section 5 : Prorogations

#### 5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

L'article 9 de la Loi autorise les institutions gouvernementales à proroger le délai de 30 jours prévu par la loi pour le traitement d'une demande.

Au cours de la période de référence 2022-2023, la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) a prorogé le délai dans 13 cas au total. Dans 12 de ces cas, le délai prévu par la loi a été prorogé parce que la demande portait sur un nombre important de documents ou exigeait une recherche dans un nombre important de documents et que le respect du délai de traitement initial aurait entravé de manière déraisonnable le fonctionnement de la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada).

Dans 1 autre cas, une consultation auprès de tiers a été nécessaire ce qui rendaient presque impossible l'observation du délai initial.



#### 5.2 Durée des prorogations

Des 13 prorogations qui ont été prises, 6 prorogations visaient une période de moins de 30 jours ; 1, une période de 31 à 60 jours ; 1, une période de 61 à 120 jours ; 3, une période de 121 à 180 jours et 2, une période de plus de 365 jours.

### Section 6 : Frais

La *Loi sur les frais de service* exige qu'une autorité compétente fasse annuellement rapport au Parlement sur les frais perçus par l'institution. En ce qui concerne les frais perçus en vertu de la *Loi sur*

*l'accès à l'information*, les renseignements qui suivent sont déclarés conformément à l'article 20 de la *Loi sur les frais de service*.

- Autorité habilitante : Loi sur l'accès à l'information
- Montant des frais : 5 \$ – les seuls frais facturés pour une demande d'accès à l'information Total des revenus : 2100 \$
- Frais dispensés : Conformément à la Directive provisoire concernant l'administration de *la Loi sur l'accès à l'information* publiée le 5 mai 2016, et aux modifications apportées à la Loi sur l'accès à l'information qui sont entrées en vigueur le 21 juin 2019, la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) dispense de tous les frais prévus par la Loi et les Règlements, à l'exception des frais de présentation de 5 \$ prévus à l'alinéa 7(1)a) des Règlements. La CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) n'a pas renoncé au frais de dossiers pour les demandes au cours de la période de référence.

## **Section 7 : Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations**

### **7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations**

La CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) a répondu à 37 demandes de consultation présentées par d'autres institutions ou organisations gouvernementales en 2022-2023. De ce nombre, 36 ont été reçues au cours de la période de référence et une était en suspens à la fin de la période de référence précédente. Au total, 2262 pages ont été examinées en réponse à ces consultations.

### **7.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada**

Des 34 consultations complétées, un total de 29 demandes de consultations ont été entièrement divulguées, 1 a fait l'objet d'une divulgation partielle et 4 autres ont été fermées pour une raison autre.

### **7.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada**

Aucune consultation n'a été reçue d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada.

## **Section 8 : Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet**

### **8.1 Demandes auprès des services juridiques**

Il n'y a pas eu de demande de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet auprès des services juridiques

### **8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé (BCP)**

Il n'y a pas eu de demande de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet auprès du Bureau du Conseil privé.

## **Section 9 : Enquêtes et comptes rendus de conclusion**

### **9.1 Enquêtes**

Au cours de l'exercice 2022-2023, la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) a traité 20 plaintes au total : 11 nouvelles plaintes ont été déposées auprès du Commissariat à l'information du Canada contre la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada). De ces 11 plaintes, 1 a été résolue et classée à la fin de l'exercice et 10 plaintes, qui étaient en cours à la fin de l'exercice, ont été reportées en 2023-2024.

De plus, 9 plaintes qui avaient été reçues au cours de périodes de référence précédentes (2 en 2020-2021 et 7 en 2021-2022), ont été traitées en 2022-2023. De ces 9 plaintes, 4 ont été résolues pendant la période de référence et 5 plaintes toujours en cours à la fin de l'exercice ont aussi été reportées en 2023-2024.

Ces 11 plaintes représentent 2,4 % de toutes les demandes reçues durant 2022-2023 incluant celles en suspens des périodes de référence précédentes.

Les mesures prises par la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) au cours de la période visée par le rapport pour régler les plaintes relatives à l'accès à l'information consistaient à effectuer

une revue supplémentaire des documents pour confirmer si de l'information additionnelle pouvait être divulguée, et à effectuer de nouvelles recherches pour valider l'existence de documents qui n'auraient pas été divulgués lors du traitement initial de la demande.

### **9.2 Enquêtes et rapports des conclusions**

En 2022-2023, la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) a reçu un rapport initial en vertu du paragraphe 37(2).

## **Section 10 : Recours judiciaire**

### **10.1 Recours judiciaires sur les plaintes**

La CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) n'a aucun recours judiciaire sur les plaintes.

### **10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)**

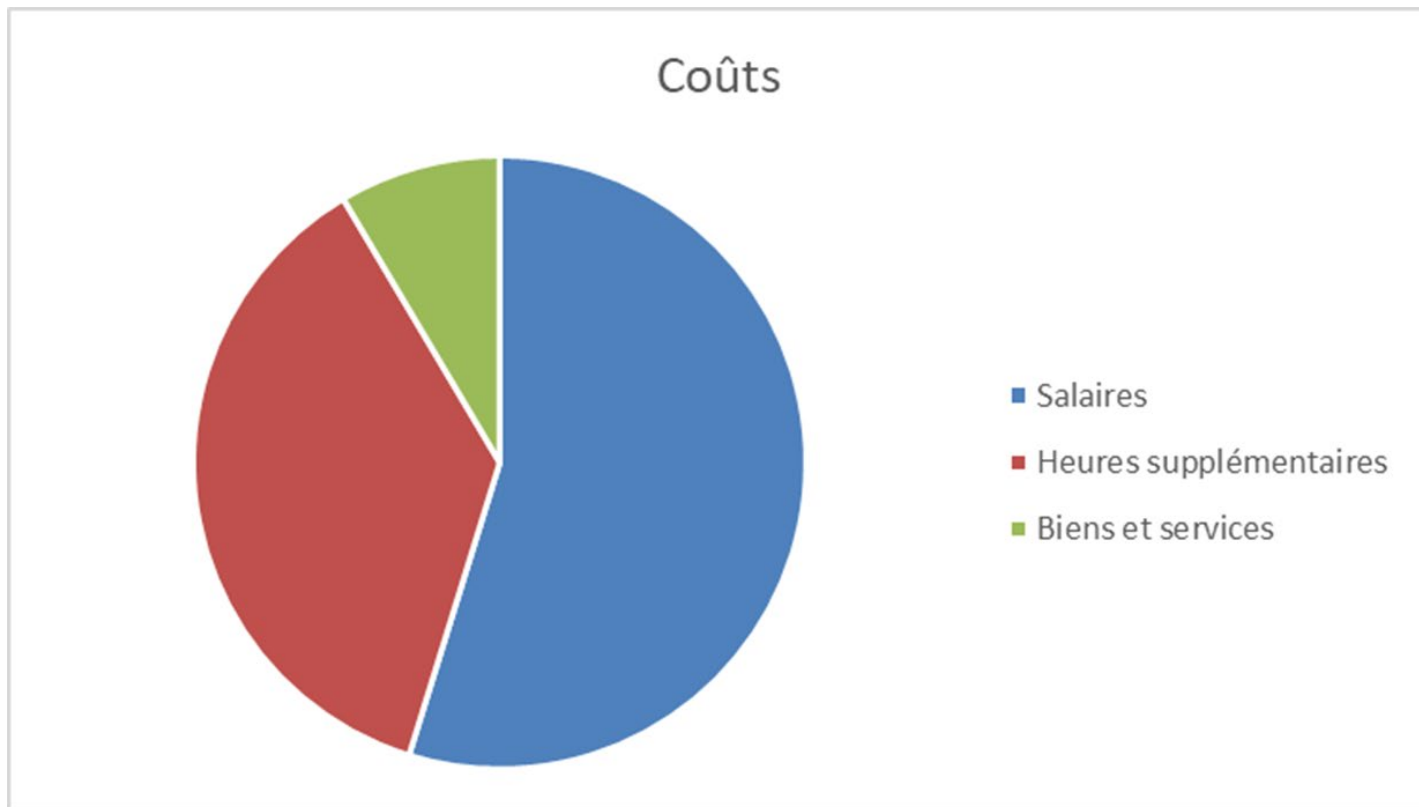
La CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) n'a aucun recours judiciaire sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa (28) (1)b).

## **Section 11 : Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information**

### **11.1 Coûts**

En 2022-2023, les coûts totaux engagés par la Direction des communications et de l'accès à l'information à des fins d'administration de la Loi sont estimés de s'élever à 250 780 \$, lesquels sont répartis comme suit : 137 412 \$ en salaires, 91 952 \$ en heures supplémentaires et 21 416 \$ en biens et services.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des dépenses pour 2022-2023:



## 11.2 Ressources humaines

Les ressources humaines utilisées pour la période de référence sont trois employés à temps plein.

### Divulgence proactive

La divulgation proactive est une pratique bien établie à la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada). À la Commission, différentes directions contribuent à la publication d'informations en ligne, conformément à leurs responsabilités respectives et afin de s'assurer que toutes ses responsabilités en matière de divulgation proactive soient respectées. L'exigence législative pour les institutions gouvernementales, les liens où l'information est publiée ainsi que les pourcentages de publication pour chacune des exigences se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Exigence législative	Section	Calendrier de publication	%
<b>Toutes les institutions gouvernementales telles que définies à l'article 3 de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i></b>			
Frais de voyage	82	<a href="https://ouvert.canada.ca/fr/divulgation-proactive">https://ouvert.canada.ca/fr/divulgation-proactive</a>	100
Frais d'accueil	83	<a href="https://ouvert.canada.ca/fr/search/hospitality">https://ouvert.canada.ca/fr/search/hospitality</a>	100
Rapports déposés au Parlement	84	<a href="https://irb.gc.ca/fr/transparence/efvp/Pages/index.aspx">https://irb.gc.ca/fr/transparence/efvp/Pages/index.aspx</a>	100
Reclassification des postes	85	<a href="https://ouvert.canada.ca/fr/search/reclassification">https://ouvert.canada.ca/fr/search/reclassification</a>	100
<b>Les ministres</b>			
Dossiers de documents d'information préparés par une institution gouvernementale à l'intention des nouveaux ministres ou des ministres entrants	74(a)	<a href="https://irb.gc.ca/fr/transparence/divulgation-proactive/Pages/index.aspx">https://irb.gc.ca/fr/transparence/divulgation-proactive/Pages/index.aspx</a>	100
Titres et numéros de référence des mémorandums préparés par une institution gouvernementale pour le ministre et reçus par son cabinet	74(b)	<a href="https://rechercher.ouvert.canada.ca/notesdi">https://rechercher.ouvert.canada.ca/notesdi</a>	100
Paquets de documents d'information préparés par une institution gouvernementale en vue de la comparution d'un ministre devant une commission parlementaire	74(d)	<a href="https://irb.gc.ca/fr/transparence/divulgation-proactive/Pages/cimm-binders.aspx">https://irb.gc.ca/fr/transparence/divulgation-proactive/Pages/cimm-binders.aspx</a>	100
Contrats de plus de 10 000 \$	77	<a href="https://rechercher.ouvert.canada.ca/contrats/">https://rechercher.ouvert.canada.ca/contrats/</a>	

La CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) a identifié des responsables et établi des responsabilités claires pour la divulgation proactive afin de s'assurer que ses responsabilités sont pleinement assumées.

La Direction générale des finances et de l'administration (DGFA (Direction générale des finances et de l'administration)) est responsable de l'extraction des données des systèmes d'information de la Commission, de la validation de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations, de l'obtention des approbations pour les divulgations et de la soumission des données pour divulgation par le biais du registre du gouvernement ouvert pour :

- L'article 77 sur les contrats de plus de 10 000 \$
- Les articles 82 et 83 sur les voyages et l'accueil

La Direction générale des ressources humaines (DGRH (Direction générale des ressources humaines)) est responsable des divulgations proactives relatives à l'article 85 sur la reclassification des postes et a intégré cette responsabilité dans ses procédures opérationnelles normalisées pour les reclassifications. Lors du traitement de toute action de reclassification, la DGRH (Direction générale des ressources humaines) entre les informations dans le registre du gouvernement ouvert et dans le système PeopleSoft en même temps, garantissant des divulgations précises et en temps opportun sans duplication des efforts.

La Direction générale des orientations stratégiques et des affaires ministérielles (DGOSAM (Direction générale des orientations stratégiques et des affaires ministérielles)) est responsable des divulgations proactives en vertu de l'article 74 sur les titres et numéros de référence des mémorandums et des paquets de document d'information. La DGOSAM (Direction générale des orientations stratégiques et des affaires ministérielles) est chargée de rassembler les documents à divulguer, de les faire examiner par l'AIPRP (accès à l'information et la protection des renseignements personnels) et les Services juridiques, de faire approuver la trousse finale aux fins de divulgation et de la publier sur le site Web de la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada).

## **Formation et sensibilisation**

### **Activités de surveillance**

Le gestionnaire, en collaboration avec le superviseur et les analystes, assure la surveillance du temps consacré au traitement des demandes de renseignements personnels, et ce, de façon hebdomadaire. De plus, le personnel de l'AIPRP (accès à l'information et la protection des renseignements personnels) effectue périodiquement des activités de diagnostic concernant le traitement des diverses demandes reçues.

### **Activités de sensibilisation et de formation**

Trois séances de sensibilisation ont été données à différentes tables de gestion cette année. Une formation individuelle et informelle a également été offerte aux employés de la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) sur demande.

## **Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives**

### **Avis de mise en œuvre de la protection des renseignements personnels**

La CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada)

continue d'appliquer l'*Avis de mise en œuvre de la protection des renseignements personnels 2020-03 : protection des renseignements personnels lors de la diffusion de renseignements à propos d'un petit nombre de personnes* au cours de la période de référence 2022-2023, afin d'empêcher l'identification d'individus à partir de petits ensembles de données dans des contextes très sensibles (par exemple, les demandes d'asile).

## **Salles de consultation**

Les personnes qui souhaitent consulter des documents communiqués au titre de la *Loi* peuvent communiquer avec la Direction des communications et de l'accès à l'information afin de prendre des arrangements pour examiner les trousseaux de réponse au siège de la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) à Ottawa ou dans l'un des bureaux régionaux. Cependant, en raison des mesures exceptionnelles du gouvernement du Canada pour freiner la COVID-19, il n'est pas possible de le faire en 2022-2023.

## **Impact de la pandémie (COVID-19)**

En 2022-2023, la pandémie n'a eu aucune incidence sur la capacité de la CISR (Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada) à recevoir des demandes, comme le prévoit la *Loi sur l'accès à l'information*. Aucun défi procédural n'a été observé pendant que les employés travaillaient à domicile. Le télétravail était une pratique courante au sein de l'équipe de l'AIPRP (accès à l'information et la protection des renseignements personnels) avant la pandémie et se poursuit depuis.

## Annexe A - Ordonnances de délégation de pouvoir (*Loi sur l'accès à l'information*)

En vertu de l'article 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information*<sup>1</sup>, le Président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada délègue aux titulaires des postes mentionnées à l'annexe ci-après, ainsi qu'aux personnes occupant à titre intérimaire lesdites postes, les attributions dont le Président est, en qualité de responsable de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, investi par les dispositions de la Loi ou de son règlement mentionnées en regard de chaque poste. Le présent document remplace et annule tout arrêté antérieur.

Daté, en la ville d'Ottawa, ce 12 jour de janvier, 2021.

Richard Wex,  
Président

### Annexe

Postes	<i>Loi sur l'accès à l'information et règlements</i>
Président	Autorité absolue
Directeur exécutif	Autorité absolue sauf : paragraphe 95(1) Règlements: Autorité absolue
Directeur général, Direction générale des orientations stratégiques et des affaires ministérielles Directeur, Direction des communications et de l'accès à l'information Gestionnaire, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	Autorité absolue sauf : paragraphe 95(1) Règlements: Autorité absolue

Note de bas de page

1. L.R.C. (1985), ch. A-1



## Annexe B - Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

### Section 1 : Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

#### 1.1 Nombre de demandes

-	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	422
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente <ul style="list-style-type: none"> <li>• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente : 30</li> <li>• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport : 7</li> </ul>	37
Total	459
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	174
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la Loi : 285</li> <li>• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la Loi : 0</li> </ul>	285

#### 1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	14
Secteur universitaire	252
Secteur commercial (secteur privé)	89
Organisation	1
Public	66
Refus de s'identifier	0
Total	422

### 1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	393
Courriel	4
Poste	25
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	422

## Section 2 : Demandes informelles

### 2.1 Nombre de demandes informelles

-	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	338
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente <ul style="list-style-type: none"> <li>• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente : 58</li> <li>• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport : 0</li> </ul>	58
Total	396
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	377
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	19

**2.2 Mode des demandes informelles**

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	338
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	338

**2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles**

1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
107	88	51	30	49	51	1	377

**2.4 Pages communiquées informellement**

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
75	2 430	90	24 062	75	49 303	12	14 241	0	0

**2.5 Pages recommandées informellement**

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
47	955	41	10 233	4	2 840	31	81 981	2	100 142

### Section 3 : Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

-	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

### Section 4 : Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

#### 4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	13	53	5	2	0	0	0	73
Communication partielle	3	23	1	0	3	2	1	33
Exception totale	0	1	0	0	0	0	0	1

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	15	13	0	0	0	0	0	28
Demande transférée	29	0	1	0	0	0	0	30
Demande abandonnée	5	3	0	0	0	0	1	9
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>93</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>174</b>

## 4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0
13(1)b)	0
13(1)c)	0
13(1)d)	0
13(1)e)	0
14	0
14a)	0

Article	Nombre de demandes
14b)	0
15(1)	0
15(1) - Affaires internationales	0
15(1) - Défense du Canada	0
15(1) - Activités subversives	0
16(1)a)(i)	2
16(1)a)(ii)	0
16(1)a)(iii)	0
16(1)b)	0
16(1)c)	7
16(1)d)	0
16(2)	0
16(2)a)	0
16(2)b)	0
16(2)c)	1
16(3)	0
16.1(1)a)	0
16.1(1)b)	0
16.1(1)c)	0
16.1(1)d)	0

16.2(1)	0
16.3	0
16.4(1)a)	0
16.4(1)b)	0
16.5	0
16.6	0
17	0
18a)	1
18b)	0
18c)	0
18d)	0
18.1(1)a)	0
18.1(1)b)	0
18.1(1)c)	0
18.1(1)d)	0
19(1)	28
20(1)a)	0
20(1)b)	1
20(1)b.1)	1
20(1)c)	1
20(1)d)	0



20.1	0
20.2	0
20.4	0
21(1)a)	2
21(1)b)	2
21(1)c)	1
21(1)d)	0
22	1
22.1(1)	1
23	1
23.1	0
24(1)	0
26	0

### 4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes
68a)	0
68b)	0
68c)	0
68.1	0
68.2a)	0
68.2b)	0

Article	Nombre de demandes
69(1)	0
69(1)a)	0
69(1)b)	0
69(1)c)	0
69(1)d)	0
69(1)e)	0
69(1)f)	0
69(1)g) re a)	0
69(1)g) re b)	0
69(1)g) re c)	0
69(1)g) re d)	0
69(1)g) re e)	0
69(1)g) re f)	0
69.1(1)	0

#### 4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	105	0	0	11	1

## 4.5 Complexité

### 4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
174 497	145 491	115

### 4.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	20	494	33	9 045	10	7 264	7	10 575	2	92 243
Communication partielle	6	345	17	4 398	3	2 5703	6	12 964	1	30 377
Exception totale	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	5	0	1	0	0	0	3	4 088	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>840</b>	<b>51</b>	<b>13 443</b>	<b>13</b>	<b>9 967</b>	<b>16</b>	<b>27 627</b>	<b>3</b>	<b>122 620</b>

**4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio**

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
3 494	3 494	11

**4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes**

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Number of requests	Minutes traitées
Communication totale	1	28	3	291	7	3 175
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	1	28	3	291	7	3 175

**4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo**

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

#### 4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur d demandes en format vidéo par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Number of requests	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

#### 4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	1	3	7	11
Communication partielle	1	4	5	10
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	3	2	5
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	2	10	14	26

## 4.6 Demandes fermées

### 4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi
169	95,12643678

## 4.7 Présomptions de refus

### 4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement/ Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
5	4	0	0	1

### 4.7.2 Demandes fermées au-dela des délais prévus par la Loi (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au delà des délais prévus par la Loi où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes Fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	1	0	1
16 à 30 jours	0	1	1
31 à 60 jours	0	1	1
61 à 120 jours	1	0	1
121 à 180 jours	1	0	1
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	3	2	5

## 4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

## Section 5: Prorogations

### 5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	6	0	0	0
Communication partielle	5	0	1	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	1	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	12	0	1	0

**5.2 Durée des prorogations**

Durée des prorogations	9(1)a)Entrave au fonctionnement	9(1)b)Consultation		9(1)c)Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	6	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	1	0
61 à 120 jours	1	0	0	0
121 à 180 jours	3	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	2	0	0	0
Total	12	0	1	0

**Section 6 : Frais**

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	420	2 100,00 \$	2	10,00 \$	0	0,00 \$
Autres frais	0	0,00 \$	0	0,00 \$	0	0,00 \$
Total	420	2 100,00 \$	2	10,00 \$	0	0,00 \$



## Section 7 : Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

### 7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	36	2 401	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	1	143	0	0
Total	37	2 544	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	34	2 262	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	3	282	0	0

## 7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Disposition des demandes	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	17	8	4	0	0	0	0	29
Communication En partie	0	1	0	0	0	0	0	1
Exception en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	4	0	0	0	0	0	0	4
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34</b>

### 7.3 Recommandation et délai de traitement pour les demandes

Disposition des demandes	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication En partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

**Section 8 : Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet****8.1 Demandes auprès des services juridiques**

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé**

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**Section 9 : Enquêtes et compte rendus de conclusion****9.1 Enquêtes**

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
11	0	0

## 9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
0	0	0	1	0	1

## Section 10 : Recours judiciaire

### 10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

### 10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

## Section 11 : Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

### 11.1 Coûts répartis

Dépenses	Montant
Salaires	137 412 \$
Heures supplémentaires	91 952 \$
Biens et services <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrats de services professionnels : 21 416 \$</li> <li>• Autres : 0 \$</li> </ul>	21 416 \$
Total	4 250 780 \$

### 11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	2,500
Employés à temps partiel et occasionnels	0,500
Employés régionaux	0,000
Experts-conseils et personnel d'agence	0,000
Étudiants	0,000
Total	3.000

## **Annexe C - Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

### **Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP (accès à l'information et la protection des renseignements personnels) par les différents canaux

-	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	52

### **Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers niveaux de classification

-	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	0	52	52



## 2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification

-	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	52	0	0	52

## Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

### 3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	267	0	267
Reçues en 2021-2022	1	11	12
Reçues en 2020-2021	0	3	3
Reçues en 2019-2020	0	2	2
Reçues en 2018-2019	0	1	1
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015	0	0	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
Total	268	17	285

### 3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	11
Reçues en 2021-2022	3
Reçues en 2020-2021	2
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	16

## Section 4: Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

### 4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de de rapport précédentes

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	32	7	39
Reçues en 2021-2022	1	3	4
Reçues en 2020-2021	0	3	3
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	1	1	2
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015	0	0	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>14</b>	<b>48</b>

## 4.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	2
Reçues en 2021-2022	1
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	1
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
Total	4

### Section 5: Numéro d'assurance social (NAS)

Votre institution a-t-elle reçu l'autorisation de procéder à une nouvelle collecte ou à une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2022-2023 ?	Non
--	-----

### Section 6: Accès universel sous la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Votre institution a-t-elle reçu l'autorisation de procéder à une nouvelle collecte ou à une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2022-2023 ?	Non
--	-----